



FONDATION  
**nexity**

<p><b>PRIX ENTREPRENDRE AU FEMININ – PRIX DE LA FONDATION NEXITY</b> <b>En partenariat avec ANJE AQUITAINE</b></p>
--

## Règlement du Prix

### Article 1 : présentation du **Prix de l'Entrepreneuse dans la ville – Prix de la Fondation Nexity**

---

La fondation Nexity en partenariat avec l'association Anje Aquitaine vous invite à participer gratuitement au concours : **Prix de l'Entrepreneuse dans la ville – Prix de la Fondation Nexity** destiné à mettre en avant les femmes qui entreprennent dans les quartiers politique de la Ville de la Métropole de Bordeaux.

Ce prix issu de la volonté commune de la fondation Nexity et de l'association Anje Aquitaine de promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans les territoires urbains et notamment les QPV (quartiers politique de la ville). Par le biais de cette récompense, elles désirent apporter de la visibilité ainsi qu'un soutien financier à celles qui ont fait le choix de la création de leur activité.

Avec ce concours qui met en exergue les valeurs que requiert la voie entrepreneuriale, la fondation Nexity ainsi qu'Anje Aquitaine souhaitent accompagner cet élan qui anime les quartiers politique de la ville au sein desquels de plus en plus de personnes se lancent dans la création d'entreprise.

### Article 2 : Catégories

---

Le concours présente 2 catégories :

**Porteuse de Projet : projet en cours de développement (créatrice d'entreprise).**  
**Entrepreneuse : entreprise déjà créée de moins de 3 ans (jeune entrepreneuse).**

### Article 2 : Les participants

---

× **Porteuse de Projet**

1. **Être âgée de 18 ans minimum.**
2. **Avoir un projet de création d'entreprise avancé (le porteur doit pouvoir justifier des éléments prouvant que le projet est bien avancé avec étude de marché et prévisionnel financier)**
3. **Être domicilié dans un quartier politique de la ville (QPV) de la métropole de Bordeaux.**

× **Entrepreneuse**

1. **Être âgée de 18 ans minimum.**
2. **Toute entreprise immatriculée depuis moins de 3 ans (au 1er Septembre 2018).**
3. **Avoir l'activité ou le siège de l'entreprise sur une commune de la Métropole Bordelaise.**

---

Association Nationale des Jeunes Entrepreneurs d'Aquitaine

19 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX - 09 51 90 91 85 - [anje.aquitaine@gmail.com](mailto:anje.aquitaine@gmail.com) - [www.anje-aquitaine.fr](http://www.anje-aquitaine.fr)

#### **Article 4 : Le jury et la sélection**

---

##### Composition du jury

Le jury sera composé des 2 représentants de la fondation Nexity, de 2 représentants de la Mairie de Bordeaux et de 2 représentants de l'association Anje Aquitaine :

Ce Jury sera présidé par un(e) représentant(e) de la fondation Nexity.

#### **Article 5 : Étapes de la sélection**

---

1. Les candidatures sont validées par la fondation Nexity, la Mairie de Bordeaux et Anje Aquitaine.
2. Les candidatures jugées recevables sont présentées au jury.
3. Audition des candidats devant le jury pour présenter leur projet.
4. Le jury nommera deux lauréates (1 pour chacune des catégories suivantes : Porteuse de Projet et Entrepreneurneuse)

#### **Article 6 : Les modalités de sélection**

---

Chaque candidate présente son projet sous le format power point d'une durée de 10 minutes maximum. Ensuite, elle échange pendant une dizaine de minutes avec les membres du jury. A la fin du jury, seulement 4 candidates seront retenues par les membres du jury, soient deux par catégorie. Les candidates retenues seront informées au moins une semaine avant la finale afin de préparer leurs prestations dans les meilleures conditions le jour de la finale (jour de la remise du prix)

Le jury de sélection qui reste souverain pour ses décisions évaluera les candidatures selon les grandes lignes suivantes :

##### **Porteuse de Projet :**

- **Faisabilité du projet entrepreneurial**
- **Rationalité du prévisionnel financier**
- **Viabilité du projet entrepreneurial**
- **Profil de la Porteuse de Projet (Expérience, moyens mis en œuvre)**
- **Avancé du projet entrepreneurial**
- **La qualité de la présentation sera un plus.**

##### **Entrepreneuse :**

- **Années d'existence**
- **Résultats de la structure**
- **Nombre d'emplois créés**
- **Implantation de la structure**
- **Le caractère innovant (social ou technique) sera un plus.**
- **Profil de l'entrepreneuse.**
- **La qualité de la présentation sera un plus.**



FONDATION  
**nexity**

## **Article 7 : la finale**

---

Les quatre candidates sélectionnées par le jury seront convoquées le jour de la cérémonie de remise de prix, chaque candidate devra devant un jury défendre son projet lors d'un pitch de 10 minutes maximum.

Les membres du jury votent et les suffrages seront comptabilisés et additionnés pour déterminer les 2 candidates lauréates du Prix **Prix de l'Entrepreneuse dans la ville** 2018 – Prix de la Fondation Nexity.

La candidate qui aura recueillie le plus de voix en sa faveur sera lauréate du prix de sa catégorie.

## **Article 8 : Les prix**

---

« Prix de l'Entrepreneuse dans la ville – Prix de la Fondation Nexity en partenariat avec Anje Aquitaine »

- Versement d'une dotation financière de 2 000 euros aux lauréates « Porteuse de Projet » et « Entrepreneuse ».
- Formation au pitch
- Adhésion, accompagnement et conseil sur le projet et son développement d'une année offerte par l'association Anje Aquitaine.
- Campagne de communication sur les supports de toutes les parties prenantes au prix.
- Campagne Presse avec la presse locale.

## **Article 9 : Candidatures, renseignements, retraits et dépôts des dossiers**

---

Les dossiers d'inscription sont disponibles :

- Site internet Fondation Nexity, Mairie de Bordeaux et Anje Aquitaine.
- Dans les locaux de l'association Anje Aquitaine

Le dossier d'inscription dûment rempli ainsi que ses annexes pourra être complété par des documents que le candidat jugera utiles pour sa candidature et la compréhension de son activité.

**Les dossiers sont à envoyer à Anje Aquitaine avant la date limite des candidatures : 30/11/2018**

- **Par mail** : [anje.aquitaine@gmail.com](mailto:anje.aquitaine@gmail.com),
- **Par courrier** : Anje Aquitaine – 19 rue Chai des Farines – 33000 Bordeaux
- **Dossiers de candidature et informations sur** [www.anje-aquitaine.fr](http://www.anje-aquitaine.fr)



FONDATION  
**nexity**

---

## Article 10 : Calendrier

---

**septembre 2018**

**30 novembre 2018**

**11 Décembre 2018 17h**

**Lancement du concours ouverture des candidatures**

**Fin des candidatures**

**Cérémonie de remise du Prix à la mairie de Bordeaux**

---

## Article 11 : Dispositions diverses

---

En cas de force majeure, la Fondation Nexity, en partenariat avec Anje Aquitaine, se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les participantes s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement.

Toute participante au concours s'engage à :

- participer au jury, ainsi qu'à la remise de prix s'il est lauréate, ou à se faire représenter au lieu et date qui lui seront confirmés.
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et les décisions du jury.
- accepter le prix sous sa forme attribuée.

Le jury, souverain de ses décisions, se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer le prix s'ils estiment après examen des candidatures qu'elles ne répondent pas aux critères du concours. Il se réserve le droit de refuser les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours pour quelque motif que ce soit. Il n'a pas l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

La Fondation Nexity et l'association Anje Aquitaine ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par les participants.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et à diffuser leurs images (via des supports papier et Internet) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image, ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées.

Les dossiers de candidature transmis par les participants au concours ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

---

Association Nationale des Jeunes Entrepreneurs d'Aquitaine

19 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX - 09 51 90 91 85 - [anje.aquitaine@gmail.com](mailto:anje.aquitaine@gmail.com) - [www.anje-aquitaine.fr](http://www.anje-aquitaine.fr)